

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 13 mai 2026 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile pour l'année 2026

NOR : INTV2612916A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 314-4 ;
Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;
Vu le décret n° 2026-108 du 19 février 2026 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le montant des dotations régionales limitatives, destinées au financement des frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile imputables aux prestations prises en charge par l'aide sociale de l'Etat, est fixé conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 mai 2026.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice de l'asile,
E. ADEVAH-POEUF

ANNEXE

RÉGION	MONTANT
Auvergne-Rhône-Alpes	58 668 900
Bourgogne-Franche-Comté	33 834 651
Bretagne	24 331 563
Centre-Val de Loire	22 846 142
Grand Est	59 695 248
Hauts-de-France	28 375 275
Ile-de-France	65 451 551
Normandie	26 263 350
Nouvelle-Aquitaine	44 596 229
Occitanie	45 833 532
Pays de la Loire	27 755 641
Provence -Alpes-Côte d'Azur	31 689 153
Total	469 341 235